



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords  
de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain »  
protégée au titre des monuments historiques sur la commune de Tonneins**

**La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants ;

**Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

**Vu** l'arrêté du 16 décembre 2019 donnant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles en matière d'administration générale ;

**Vu** la décision du directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine du 18 décembre 2019 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

**Vu** le projet de périmètre délimité des abords de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain », inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 19 avril 2001, à Tonneins, réalisé sur proposition de l'architecte des bâtiments de France ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Tonneins du 22 décembre 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, modifiée par délibérations des 7 novembre 2016 et 18 décembre 2017 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Tonneins en date du 2 juillet 2019 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords autour de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain » ;

**Vu** l'arrêté municipal du 20 septembre 2019 portant mise à l'enquête publique du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 inclus du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain » ;

**Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur du 26 novembre 2019 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Tonneins du 13 février 2020 donnant un accord à la création du périmètre délimité des abords de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain » ;

**Considérant** que la création de ce périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent et qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation et à sa mise en valeur ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine ;

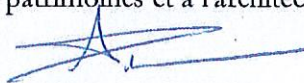
## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le périmètre délimité des abords de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain » située sur la commune de Tonneins, inscrite monument historique par arrêté du 19 avril 2001 est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé figurant en plein devient le nouveau périmètre délimité des abords de ce monument historique

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Bordeaux, le 24 MARS 2020

Pour la Préfète de région,  
et par subdélégation,  
la Directrice adjointe déléguée  
aux patrimoines et à l'architecture,



Christine DIACON